



Bruxelles, le 20 mai 2022
(OR. en)

9336/22

DEVGEN 100
ACP 60
RELEX 676

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
en date du:	20 mai 2022
Destinataire:	délégations
N° doc. préc.:	8938/22
Objet:	Un partenariat renouvelé de l'UE avec les pays les moins avancés - Conclusions du Conseil (20 mai 2022)

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur "Un partenariat renouvelé de l'UE avec les pays les moins avancés", approuvées par le Conseil lors de sa 3870^e session qui s'est tenue le 20 mai 2022.

**Conclusions du Conseil sur
"Un partenariat renouvelé de l'UE avec les pays les moins avancés"**

1. L'UE et ses États membres sont déterminés à promouvoir des partenariats internationaux ambitieux et sont résolus à trouver des solutions multilatérales aux défis mondiaux avec les pays les moins avancés (PMA), conformément au nouveau consensus européen pour le développement, et compte tenu des défis auxquels ces pays sont confrontés en ce qui concerne la réalisation du programme 2030 et de ses 17 objectifs de développement durable (ODD), ainsi que des objectifs de l'accord de Paris. À cet égard, le Conseil rappelle que l'UE et ses États membres sont résolus à éradiquer la pauvreté, éliminer la faim, réduire les vulnérabilités et lutter contre les inégalités pour que personne ne soit laissé de côté.
2. Compte tenu de l'intensification des rivalités géopolitiques et de la concurrence mondiale croissante, le Conseil souligne la nécessité de renforcer un multilatéralisme effectif et de favoriser collectivement des partenariats internationaux durables fondés sur des valeurs communes, les droits de l'homme, l'égalité de genre et le respect mutuel. Les PMA sont des partenaires géopolitiques précieux pour rendre le monde plus résilient et plus sûr, et assurer une reprise mondiale durable et inclusive dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et de l'agression russe contre l'Ukraine. Le Conseil invite la Commission, le SEAE et les États membres à répondre aux besoins spécifiques des PMA par la mise en œuvre effective de ces partenariats afin de soutenir l'accélération de la mise en œuvre des ODD.
3. Le Conseil rappelle que l'aide publique au développement (APD) demeure une source majeure de financement pour les pays les plus pauvres, en particulier les PMA, qui ne disposent pas de la capacité nationale pour lever des fonds auprès d'autres sources. L'UE et ses États membres, en tant que premier bailleur de fonds dans le monde en matière d'APD, réaffirment leur volonté d'atteindre collectivement l'objectif de 0,20 % du revenu national brut pour les PMA d'ici 2030, objectif clé du programme d'action d'Addis-Abeba. Le Conseil souligne l'importance que revêt le traitement différencié actuellement accordé aux PMA et note avec satisfaction la révision des critères de graduation des PMA, qui tient compte des défis particuliers auxquels sont confrontés les PMA au-delà du revenu par habitant, y compris le capital humain et la vulnérabilité économique et environnementale.

4. Le Conseil se félicite que le programme d'action de Doha, adopté en mars 2022, se soit prononcé pour l'adoption de mesures plus tangibles en vue de soutenir les PMA, et il souligne l'importance des engagements pris par l'UE, les États membres et les banques et institutions financières européennes de développement en faveur de sa mise en œuvre. Il attend avec intérêt la deuxième partie de la 5^e conférence des Nations unies sur les PMA, qui doit avoir lieu en 2023, et appelle à un résultat ambitieux. Le Conseil rappelle en outre qu'il importe de relever les défis spécifiques auxquels sont confrontés les pays qui sortent de la catégorie des PMA, pour que le processus de transition se déroule sans heurts et leur permette de s'inscrire dans une perspective à long terme.
5. Le Conseil rappelle que l'approche de l'UE à l'égard des partenariats internationaux repose sur un financement durable et prévisible ainsi que sur les principes d'une coopération efficace au service du développement, sur des valeurs communes et sur l'utilisation optimale de l'approche de l'Équipe d'Europe. Le Conseil encourage la Commission, le SEAE et les États membres à inclure les besoins spécifiques des PMA dans la mise en œuvre des stratégies et partenariats régionaux et mondiaux, sur la base de processus inclusifs, du principe d'appropriation et des intérêts communs. Dans cet esprit, le Conseil invite la Commission, le SEAE et les États membres à donner suite aux engagements pris lors du sommet UE-UA, qui s'est tenu à Bruxelles les 17 et 18 février 2022, ainsi que lors du forum ministériel pour la coopération dans l'Indopacifique, qui s'est tenu à Paris le 22 février 2022, compte tenu également de l'acquis du partenariat ACP-UE.
6. Le Conseil souligne qu'il importe de s'attaquer efficacement aux causes profondes et aux principaux facteurs de conflit et de fragilité qui touchent de nombreux PMA, notamment les inégalités, l'absence de gouvernance démocratique, de bonne gestion des affaires publiques et d'État de droit, le changement climatique et la concurrence pour l'accès aux ressources naturelles. Dans ce contexte, le Conseil souligne en outre la nécessité de continuer à s'attaquer aux causes profondes de la migration irrégulière et des déplacements forcés. Ces défis mettent en évidence le rôle essentiel que jouent les approches intégrées et durables fondées sur l'articulation entre l'action humanitaire, le développement et la paix, ainsi que l'importance qu'il y a à mener des analyses conjointes des conflits. Le Conseil note que la pauvreté et les inégalités, en particulier dans les PMA, augmentent le risque de conflit et leur fragilité. À cet égard, le Conseil souligne la nécessité de prévenir les nouvelles crises et d'y réagir, de renforcer la résilience afin de s'attaquer aux facteurs de fragilité et de promouvoir une reprise inclusive et durable, conformément à l'approche "reconstruire en mieux et de manière plus verte", inspirée des ODD, en luttant contre tous les types d'inégalités et en ne laissant personne de côté.

7. Le Conseil se déclare profondément préoccupé par les conséquences négatives considérables de l'agression russe contre l'Ukraine sur la sécurité alimentaire mondiale et sur les prix des denrées alimentaires. Cela vient s'ajouter à la situation mondiale en matière de sécurité alimentaire déjà alarmante causée par la pandémie de COVID-19, le changement climatique et d'autres défis mondiaux qui touchent en particulier les PMA et les pays les plus dépendants de l'approvisionnement extérieur en denrées alimentaires, en énergie et en engrais, comme l'a souligné le groupe d'intervention des Nations unies en cas de crise. À cet égard, le Conseil réaffirme qu'une coordination efficace et en temps utile avec les organisations internationales et d'autres partenaires et initiatives concernés, tels que la FAO et d'autres agences basées à Rome, l'Alliance mondiale pour la sécurité alimentaire, mise en place sous l'égide du G7, et l'initiative FARM, est nécessaire pour intensifier les efforts internationaux visant à répondre aux préoccupations mondiales en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Le Conseil souligne en particulier la nécessité de renforcer les capacités de production alimentaire durable des PMA, de diversifier leurs chaînes d'approvisionnement alimentaire et de limiter les obstacles à l'ouverture des échanges de denrées alimentaires. Conformément à la communication de mars 2022 intitulée "Préserver la sécurité alimentaire et renforcer les systèmes alimentaires", l'UE continuera à soutenir les pays partenaires, en particulier les plus vulnérables, dans leur transition vers des systèmes alimentaires résilients et durables.
8. Le Conseil souligne la très grande vulnérabilité des PMA en ce qui concerne le changement climatique, la perte de la biodiversité et la dégradation de l'environnement, ainsi que leur rôle important pour ce qui est de la protection du climat et la préservation de la biodiversité. Quant à l'accord de Paris et le pacte de Glasgow pour le climat, le Conseil est conscient des besoins et défis spécifiques des PMA concernant l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets. En outre, le Conseil accueille avec satisfaction les progrès réalisés pour les PMA lors de la COP 26 de la CCNUCC et des travaux menés récemment par le GIEC, comme sa contribution intitulée "Conséquences, adaptation, et vulnérabilité". Il appelle à l'adoption d'un nouveau cadre mondial pour la biodiversité ambitieux lors de la COP 15 de la convention sur la diversité biologique, assorti d'objectifs clairs et d'un système de mise en œuvre solide et transparent, qui s'accompagnera également de ressources financières et autres suffisantes, essentielles pour les PMA. Comme dans d'autres pays, les politiques menées dans les PMA en matière de développement économique et social, d'adaptation au changement climatique, de préservation et d'utilisation durable de la biodiversité, de gestion intégrée des ressources en eau et de lutte contre la dégradation des sols, la déforestation et la désertification, ainsi que les mesures de préparation en cas de catastrophe, devraient être mises en œuvre de manière intégrée et cohérente afin de promouvoir la résilience face au changement climatique et de favoriser une gestion durable des écosystèmes naturels, comme l'illustre par exemple l'accélérateur de la Grande Muraille Verte.

9. Le Conseil note avec inquiétude que la crise de la COVID-19 a clairement démontré la grande vulnérabilité des PMA aux chocs extérieurs et a entraîné un recul dans la réalisation des ODD au sein des PMA, notamment en ce qui concerne le développement humain. Le Conseil invite la Commission, le SEAE et les États membres à mettre particulièrement l'accent sur le développement humain dans les PMA en suivant une approche globale dans les domaines de la santé et des droits de l'homme, de la sécurité alimentaire et de la nutrition, de l'éducation, de la transition numérique, de l'accès à la protection sociale et de la création d'emplois décents. À cet égard, le Conseil rappelle l'importance que revêt une approche porteuse de transformation qui s'attaque aux causes profondes des inégalités de genre, et il souligne également que la promotion de l'égalité de genre, de l'autonomisation des femmes et de l'intégration dans les différentes politiques des questions d'égalité de genre, ainsi que la lutte contre les discriminations multiples auxquelles sont confrontées les personnes vulnérables ou marginalisées, sont particulièrement cruciales dans les PMA et constituent une priorité de l'UE dans tous les domaines d'action. Le Conseil rappelle que l'UE demeure déterminée à ce que davantage d'efforts soient consentis et à ce que plus d'actions soient entreprises pour assurer la promotion, la protection et le respect de tous les droits de l'homme ainsi qu'à la mise en œuvre complète et effective du programme d'action de Beijing, du programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et des conclusions issues de leurs conférences d'examen et que, à cet égard, elle reste attachée au respect de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation. Dans cette optique, l'UE réaffirme sa détermination à promouvoir, protéger et faire respecter le droit de chacun d'être pleinement maître de sa sexualité et de sa santé matière de sexualité et de procréation et de prendre librement et de manière responsable des décisions dans ce domaine, sans aucune discrimination, contrainte ou violence. L'UE souligne par ailleurs qu'il est nécessaire d'assurer l'accès universel à une information, à une éducation, y compris une éducation sexuelle complète, et à des services de soins de santé complets, de qualité et abordables dans le domaine de la santé en matière de sexualité et de procréation.
10. Le Conseil invite la Commission, le SEAE et les États membres à continuer à soutenir le renforcement des capacités du système de santé et des infrastructures publiques des PMA afin d'arriver à la couverture sanitaire universelle. Il convient d'accorder une attention particulière aux cadres réglementaires et aux capacités de production de médicaments, ainsi qu'à l'amélioration de l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène, de même qu'aux services de santé de base. Dans ce contexte, le Conseil met en exergue les initiatives de l'Équipe Europe mises sur pied en Afrique dans les domaines, notamment, de la sécurité sanitaire et la prévention, la préparation et la riposte aux pandémies, des services de santé en ligne, de la production de vaccins, de médicaments et de technologies liées aux produits de santé et de l'accès à ceux-ci, ainsi que du soutien aux instituts de santé publique.

11. Le Conseil souligne qu'il importe de soutenir le renforcement des systèmes d'enseignement dans les PMA afin de permettre à tous de bénéficier d'un accès équitable et inclusif à une éducation de qualité, en accordant une attention particulière aux filles et aux jeunes femmes, aux personnes handicapées et aux personnes se trouvant dans les situations les plus vulnérables. Le Conseil insiste sur la nécessité d'accorder une attention particulière aux régimes alimentaires dont les enfants et les adolescents ont besoin pour grandir et s'épanouir pleinement, notamment dans le cadre de programmes dans les domaines de la santé et de la nutrition à l'école. Le Conseil souligne l'importance des jeunes pour façonner l'avenir de leur pays ainsi que la nécessité de leur offrir des perspectives fondées sur le développement des compétences et une meilleure intégration en fonction des besoins du marché du travail local. Le Conseil invite la Commission, le SEAE et les États membres à soutenir le renforcement des capacités des établissements d'enseignement fondamental et secondaire, d'enseignement et de formation techniques et professionnels, ainsi que d'enseignement supérieur et de recherche dans les PMA. À cet égard, le Conseil souligne qu'il importe d'associer les chercheurs de ces pays à un processus de réflexion renouvelé sur les défis propres à chaque pays et à chaque région, ainsi que sur les instruments appropriés pour y faire face.
12. Le Conseil encourage la Commission, le SEAE et les États membres à poursuivre leurs efforts pour renforcer les capacités endogènes des économies des PMA, en promouvant le développement durable, le commerce et des économies résilientes, notamment par des réformes structurelles axées en particulier sur le renforcement de la mobilisation des ressources nationales, de la gestion des finances publiques et de la bonne gouvernance, sur l'amélioration des conditions du développement du secteur privé et des investissements directs étrangers, ainsi que sur la conduite responsable des entreprises et les normes de diligence raisonnable au niveau local. Le Conseil estime que, lorsque les conditions le permettent, le soutien budgétaire et le renforcement des capacités, y compris l'expertise du secteur public européen et les partenariats entre pairs, jouent un rôle dans le cadre de la réalisation de ces objectifs, . Le Conseil souligne les vulnérabilités structurelles du marché du travail dans les PMA et l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur la production et la productivité, et souligne qu'il importe de soutenir l'emploi et le travail décent ainsi que de renforcer les institutions du marché du travail. En outre, le Conseil appelle à la mise en œuvre rapide, coordonnée et transparente du "cadre commun pour le traitement de la dette au-delà de l'ISSD" et de l'initiative relative à l'acheminement volontaire de droits de tirage spéciaux ou de monnaies librement utilisables depuis les États membres et d'autres pays ayant une position extérieure forte vers les pays vulnérables afin de soutenir leur redressement.

13. Le Conseil invite la Commission, le SEAE et les États membres à donner suite aux objectifs de la stratégie "Global Gateway" visant à faciliter les investissements publics et privés dans la connectivité durable et les infrastructures de qualité, sur la base des besoins et des possibilités des économies et communautés locales et régionales, tels qu'ils ont été recensés dans le cadre des dialogues avec les pays partenaires, ainsi que des intérêts stratégiques de l'UE. Le Conseil invite également la Commission, en coordination avec le SEAE, ainsi que les États membres et les banques et institutions financières européennes de développement à:

- étudier la possibilité de fournir une assistance technique aux PMA, en suivant, si possible, une approche de l'Équipe Europe, afin de soutenir le développement de projets durables et susceptibles d'obtenir un financement et la création d'un environnement propice au développement de la finance et des investissements durables;

- étudier les moyens d'un financement innovant et inclusif pour mobiliser des capitaux privés en faveur des PMA, en tenant compte des bonnes pratiques existantes et des initiatives internationales connexes, y compris le partenariat du G7 pour les infrastructures et les investissements.

Les projets de connectivité devraient être planifiés et mis en œuvre conformément aux normes sociales, économiques et environnementales les plus élevées.

14. Le Conseil est par ailleurs conscient du rôle essentiel que jouent, pour le développement inclusif durable, les autorités locales et les organisations de la société civile en tant qu'acteurs indépendants de la gouvernance et du développement, aussi bien en leur nom propre qu'en tant que partenaires de mise en œuvre. Le Conseil se déclare préoccupé par le rétrécissement de l'espace dévolu à la société civile et souligne que, dans de nombreux PMA, il est essentiel de protéger et de promouvoir cet espace. La coopération décentralisée et l'expertise dans le secteur public sont également des outils pertinents pour la politique de coopération européenne avec les PMA, qui renforcent les capacités institutionnelles et consolident le développement économique local et la gouvernance.

15. Le Conseil encourage la Commission, le SEAE et les États membres à recourir à l'approche de l'Équipe Europe pour renforcer la coopération avec les PMA et mettre en œuvre l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale, IVCDCI-Europe dans le monde. Dans le cadre de cette nouvelle approche globale et inclusive, il convient de mobiliser tous les outils disponibles pour les PMA, en particulier les initiatives de l'Équipe Europe et les instruments de l'architecture financière européenne pour le développement, tels que le Fonds européen pour le développement durable Plus (FEDD +), par un rôle accru des banques et des institutions financières européennes de développement, y compris la Banque européenne d'investissement (BEI) et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), et en coopération avec les banques locales et régionales ainsi qu'avec d'autres acteurs internationaux. Il convient d'accorder une attention particulière aux défis spécifiques liés à la mise en œuvre des modalités et des instruments dans les PMA, notamment les situations de fragilité, de conflit ou d'après-conflit.
16. Le Conseil souligne qu'il importe d'accroître la cohérence et la visibilité du partenariat de l'UE avec les PMA dans le cadre d'une approche de l'Équipe Europe, en tirant par exemple parti de la stratégie "Global Gateway", et note la nécessité de poursuivre une stratégie de communication coordonnée pour lutter contre la désinformation. Le Conseil invite la Commission, le SEAE, la BEI, la BERD et les États membres à assurer une communication efficace et un dialogue diplomatique autour des efforts conjoints déployés par l'UE dans le cadre de l'approche de l'Équipe Europe, y compris par la coordination entre les délégations de l'UE et les États membres.
-